«ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE»

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC

Vol. 10, nº 12, décembre 2021

Mot du président

Nous avons publié au dernier numéro les notes que j'avais utilisées pour la vidéo mise en ligne sur *youtube* le 30 octobre. Une semaine après sa diffusion, celle-ci avait déjà été visionnée par plus de 350 personnes, preuve de l'utilité de ce moyen utilisé pour communiquer avec nos membres.

Nous n'avons pas reçu d'objections à l'égard des propos présentés alors sur l'évolution de la Fédération et sur son avenir, de même que sur celui des associations de familles. J'ai plutôt reçu des encouragements, hormis un commentaire sur les difficultés de recrutement rencontrées par une association. J'en déduis que nos membres sont prêts à voir le conseil d'administration effectuer les changements proposés à nos règlements. Ceux-ci devront toutefois être soumis pour ratification à une prochaine assemblée générale en présentiel, idéalement au mois de mai 2022, si la pandémie peut enfin nous laisser revenir à nos habitudes.

PROPOSITIONS À L'ÉTUDE:

Il est proposé de remplacer, au 3e alinéa de l'article 1.2 les mots « Mettre à la disposition des membres un **secrétariat permanent**, offrir des services leur permettant de réaliser leurs objectifs, d'assurer leur formation, leur développement et leur bon fonctionnement » par les mots « Offrir aux membres un soutien pour réaliser leurs objectifs et leur bon fonctionnement ».

Michel Bérubé

Abroger les articles 2.1 et 2.1.4 qui prévoient une catégorie de ***membre associé*** et enlever le mot « ordinaire » à l'article 2.1.1.

Modifier le délai de quatre mois par « cinq mois » pour la tenue d'une **assemblée annuelle** prévue à l'article 3.1.

Ajouter un article 3.1.2 prévoyant que « l'assemblée générale peut au besoin être tenue sous la forme d'une conférence téléphonique ou **par tout autre moyen** permettant aux membres de se prononcer sur le rapport annuel, sur l'élection des membres du conseil d'administration ou sur toute autre décision nécessitant une ratification ».

Retirer de l'article 4.3.1 sur la **durée du mandat** les mots « Un administrateur peut être réélu à deux reprises. Un même administrateur ne peut siéger au conseil de la Fédération plus de huit années consécutives ».

Modifier l'article 4.14.1 en ajoutant après les mots « Cinq administrateurs présents constituent le **quorum** » : « lorsque que le conseil est constitué de neuf

membres et quatre seulement s'il est constitué de sept ou huit membres ».

Pour le reste, nous allons chercher d'ici la fin de l'année 2022 à diminuer la cotisation annuelle demandée aux associations, notamment par l'identification d'un local plus modeste et celle d'un fournisseur Internet moins dispendieux.

Message transmis le 18 novembre 2021 au Conseil québécois du patrimoine vivant

Les noms de familles les plus courants au Québec constituent certainement une dimension importante de notre patrimoine immatériel collectif, ce qu'il me plaît aujourd'hui de vous signaler. Les associations de familles valorisent cette dimension, depuis au moins une quarantaine d'années, tout en laissant des traces de nos vieilles racines un peu partout sur le territoire, souvent sous forme de plaques ou de monuments. Bien que certaines de ces associations se soient éteintes au fil des ans, il en existe encore plus d'une centaine, dont 94 sont membres de la Fédération des associations de familles du Québec (www.fafq.org) et ce, sans compter celles d'Acadie. Jalouses de nos traditions, mais sans baigner dans le chauvinisme ou la xénophobie, ces associations reflètent plutôt la diversité de nos origines aux quatre coins de France, mais aussi bien au-delà.

Le courrier des lecteurs

Bonsoir M. Boisvert,

Je viens de lire les *Nouvelles de chez-nous* du mois de novembre. L'histoire à la page 5 de M. Pierre Ducharme est très intéressante. Mes ancêtres sont aussi Pierre Roy et Catherine Ducharme. Ma grand-mère maternelle était une Roy. J'étais au courant d'une partie de l'histoire des frères Roy mais ce texte m'a donné de nouvelles informations.

Mon ancêtre est Jacques Roy, frère plus âgé d'Étienne. Jacques a épousé Marguerite Marthe French le 24 novembre 1711 à Montréal.

Bonne semaine,

Gabrielle Perron Newman

À VENDRE

Mme Olivette Fortin de Saint-Eugène-de-l'Islet souhaite se départir d'une série d'anciennes revues que possédait son défunt mari, ce qui comprend notamment des numéros de *La Souche*, *Continuité*, *Quebecensia* et *L'Ancêtre*. Si vous êtes intéressé, faites-nous le savoir en nous laissant votre numéro de téléphone. Elle communiquera avec vous.

Paul-Henri Hudon

MARIE-LOUISE BÉRUBÉ de L'ISLE-VERTE

Marie-Louise Bérubé a connu trois maris, mais est restée sans enfants. Deux de ses époux ont connu une certaine célébrité. Elle a le mérite d'avoir été "*inhumée dans l'église*" de Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte. Ce n'est pas un mince honneur pour une femme, alors que ce sont souvent les hommes qui se payaient ce luxe. Pourtant elle a passé comme inaperçue.

Marie-Louise Bérubé (1750-1815) est la fille d'André Bérubé (1711-1793) et de Josephte Vézina (1718-1796) de Rivière-Ouelle. Elle a été baptisée le 21 juillet 1750; elle sera inhumée à l'Isle-Verte, "*dans l'église*", le 2 décembre 1815.

Ce privilège d'être inhumé dans la crypte d'une église exigeait des déboursés importants; et l'honneur d'une telle sépulture était accordé rarement. Généralement les seigneurs du lieu ou les riches marchands jouissaient de ce privilège. Selon les registres, Marie-Louise Bérubé fut la première personne inhumée sous le temple; elle repose "*du coté de l'Évangile, allée du nord*". Ce n'est que quinze ans plus tard qu'on renouvellera ce type d'inhumation à L'Isle-Verte. Jean Baptiste Coté, seigneur primitif, veuf de Marie Coté, sera inhumé "*dans l'église*" le 3 janvier 1831, âgé de 73 ans.

Marie-Louise Bérubé avait épousé (1) **Charles Coté (1738-ça1775)** de L'Isle-Verte le 2 août 1768. Charles était le fils aîné de Pierre Coté et d'Anne Lepage. Suite au mariage de Charles et Marie-Louise, le "*co-seigneur*" Pierre Coté avait décidé de constituer son fils Charles "*donataire*" de ses biens. "*Pour la bonne amitié que Pierre Coté a pour son fils, qui ne l'a point abandonné dans ses infirmités, et a même déclaré qu'il lui devait, à son fils, pour quatre années de gages la somme de huit cents francs..., il lui fait donation de six arpents de front par la profondeur à L'isle-Verte, du coté du sud-ouest, avec les bâtiments, là où il est logé, laquelle terre est de quatorze arpents*" (Joseph Dionne: 31-7-1768 et Inventaire, partage, donation 10 et 12-8-1769).

Or, Charles Coté décède vers 1775, et la veuve Marie-Louise, en épousant Joseph Simon, restera "*donataire*" du patrimoine Coté; ainsi elle devenait responsable de doter à leur mariage chacun des enfants Coté, ses beaux-frères et belles-soeurs; leur accorder leur "*légitime*", selon l'expression consacrée. C'est pourquoi au mariage, le 25 janvier 1777 de Madeleine Coté avec Jean-Baptiste Rioux à L'Isle-Verte, c'est "*Joseph Simon et Marie-Louise Bérubé qui stipulent pour Madeleine*", leur soeur et belle-soeur (Saindon: 25-1-1777). Même chose pour "*Ursule Coté et Basile Dion*" (Saindon: 1-9-1779). L'ex-belle-soeur et son nouveau mari devaient jouir d'un prestige et d'un ascendant exceptionnels pour règler les successions de famille sans faire de crise.

La veuve Bérubé et son second mari se trouveront donc détenteurs d'un important patrimoine foncier à L'Isle-Verte. Comme les successeurs Coté se prévalaient du titre de "*co-seigneur*" de L'isle-Verte, Marie-Louise Bérubé avait acquis par mariage un "*fief*", devenant une "quasi seigneuresse".

Marie-Louise Bérubé a épousé ensuite (2) **Joseph Simon (1747-1797)**, marchand de L'Isle-Verte, à une date inconnue, mais que nous pouvons situer autour de 1776. Je n'ai trouvé ni l'acte de mariage, ni le contrat notarié.

Joseph Simon est le second fils de François Simon (1714-1789) et de Dorothée Gagnon (1716-1775), mariés à Rivière-Ouelle le 17 février 1744. On sait peu de choses de l'état de son

Une langue vit, dans la mesure où les gens l'utilisent.

P.H. Hudon... suite commerce. Seul le récit de son décès tragique, conservé dans les registres de Rivière-Ouelle nous éclaire sur ce personnage: "*Procès-verbal du capitaine de milice, soussigné, Nicolas Bouchard, concernant un noyé, qui s'est noyé mercredi dernier, trouvé à la Petite-Anse: Nous, Nicolas Bouchard, capitaine de milice, Louis Martin et François Simon, certifions nous être transportés au lieu nommé la Petite-Anse pour visiter un corps qui a été trouvé par le nommé Charles Lavoie, (lequel fut reconnu par ses parents de L'Isle-Verte), qui l'a trouvé à basse marée le 8 octobre 1797. Il nous a paru n'avoir aucun coup de violence, que le visage un peu égratigné, sans doute pour avoir traîné sur la roche. Il était habillé d'une cloque grise, des culottes de velours teintées, une paire de grandes culottes, des souliers sauvages faits à la main, une cloque, un gilet gris, un bonnet rouge sur la tête. Dans sa poche: une tasse d'argent, une clé, sa tabetière et sa montre, des boutons d'argent à ses poignets de chemise de toile fine. Fait à Rivière-Ouelle ce 8 octobre 1797*". Joseph Simon, marchand de l'Isle-Verte, sera inhumé le 9 octobre "*dans l'église de Rivière-Ouelle, allée du côté de la chaire. Panet, curé*". (Registre de Rivière-Ouelle: 8-10-1797). Louis Martin, qui identifie le cadavre, est un cousin de Marie-Louise Bérubé. François Simon, cultivateur de Rivière-Ouelle, est le frère du défunt.

La veuve Marie-Louise Bérubé épousera (3) **Jean-Baptiste Asselin** (1759-..), marchand à L'Isle-Verte le 22 octobre 1798. Il était le fils majeur de feu Joseph Asselin et de Madeleine Gobeil. Il avait été baptisé à Sainte-Famille, ile d'Orléans le 19 août 1759, en pleine guerre de la Conquête. Jean-Baptiste Asselin deviendra capitaine de milice de sa localité; fonction d'autorité et de prestige.

Paul-Henri Hudon

PARTAGE DU FIEF DE PIERRE COTÉ, TRANSMIS À MARIE-LOUISE BÉRUBÉ:

Selon les documents notariaux, Pierre Coté détenait un domaine en fief de quatorze arpents de front par la profondeur situé "*au ruisseau des ilets*" à L'isle-Verte, plus une autre terre de huit arpents de front par la profondeur. Les quatre enfants du premier, et les sept enfants du second mariage de Pierre Coté se partageront ces terres. Joseph Simon et Marie-Louise Bérubé,"*comme donataires*", veillent au partage équitable de l'héritage paternel, et livrent les dots en bon père et mère de famille. (Joseph Dionne: 10-8-1769 et 12-8-1769; Michel Saindon: 25-1-1777, 1-9-1779).

-Enfants de Pierre Coté et Anne Lepage, mariés le 27-6-1735:

-Gabriel Coté (1736-1759), "*tué au siège de Québec en 1759*".
-Charles Coté (1738-ça1775) épouse **Marie-Louise Bérubé** le 2-8-1768.
-Germain Coté (1740-ça1778) épouse Brigitte Albert le 19-1-1767.
-Reine Coté épouse Joseph Saint-Laurent le 13-7-1767.
-Agnès (Geneviève) Coté épouse François Marquis vers 1763.

-Enfants de Pierre Coté et de Madeleine Miville, mariés le 30-10-1748:

-Jacques Coté, baptisé vers 1750; inhumé le 26-9-1755,
-Véronique Coté épouse Jean Saindon vers 1775.
-Madeleine Coté épouse Jean-Baptiste Rioux le 25-1-1777
-Ursule Coté (1754-1805), mariée à Basile Dion, vf. de Marie Coté (Prisque) le 1-9-1779
-Pierre Coté (1755-1822), marié à Catherine Laplante le 18-10-1780.
-Joseph-Marie Coté (1756-1817), marié à Josette Godin-Catalogne le 17-1-1785
-Jean-Baptiste Coté, marié à Madeleine Dubé le 2-2-1784
-Basile Coté, marié à Marie-Anne Chaloult le 9-1-1786

Selon Robert Michaud, "*le marchand Jean-Baptiste Asselin tenait magasin sur une terre située à l'est de la terre de la Fabrique. La propriété actuelle de M. Raymond Pettigrew semble un endroit particulièrement favorable au commerce. On est porté à croire que le magasin Asselin se trouvait là... Cependant les recherches faites à ce sujet pour localiser avec certitude l'emplacement du commerce sont restées vaines...*" (Robert Michaud: *L'Ile-Verte vue du large*, Leméac, 1978, pages 165-166).

Marie-Louise Bérubé a donc tenu commerce en compagnie de son mari pendant au moins quinze ans. Marchande générale, elle avait acquis une notoriété publique à L'Isle-Verte. Elle n'a pas eu d'enfants de ses trois mariages, mais elle laissa une réputation enviable.

P.H. Hudon... suite

RÉFÉRENCES:

notaire Joseph Dionne, 31-7-1768: contrat de mariage de Marie-Louise Bérubé
30-8-1764: concession de Pierre Coté à son fils Germain Coté.

notaire Michel Saindon: 18-2-1769: Échange de terre entre Germain Coté et Charles Coté.
25-1-1777: Contrat de mariage Madeleine Coté et Jean-Baptiste Rioux.
13-12-1777: Cession de Joseph Simon à Pierre Coté, fils.
10-7-1778: Vente par Jean Saindon et Véronique Coté à Jean-Bte Coté
25-8-1778: Vente d'héritage par François Marquis à Pierre Coté.
1-9-1779: Contrat de mariage Ursule Coté et Basile Dion.
2-10-1780: Échange entre Pierre et Joseph, Basile, et Jean-Baptiste Coté, frères.

Paul-Henri Hudon

Tiré de : *Le Monde Berrubey*, soit volume 13, année 2001 numéros 13 et 14.

L'école et l'Église (1760-1800) suite...

À la demande de certains lecteurs, nous reprenons les articles de *Nos Racines* paru en 1979. Il s'agit ici de la suite du numéro d'avril 2020 de *Nouvelles de chez nous* que vous pouvez relire à partir du site de la FAFQ.

Les vacances

Les étudiants du Séminaire de Québec passent souvent leurs vacances ensemble dans la maison du séminaire à Saint-Joachim. Le supérieur de l'institution, Henri-François Gravé, a laissé copie des règlements en usage « depuis avant 1796 »au Petit-Cap. Les jours ordinaires, les enfants se lèvent à six heures et demie, et le dimanche, le lever a lieu encore plus tôt.

> « Ils n'ont point d'étude les huit premiers et les huit derniers jours des vacances. Les autres jours, excepté les dimanches, mardi et jeudi, il y aura une étude qui ne doit pas être moindre de deux heures par jour, soit qu'on la fasse moitié le matin et moitié le soir, soit qu'elle se fasse toute le matin. On pourrait encore faire l'étude certains jours de congé où il ferait mauvais temps pour qu'un autre jour qui serait jour d'étude on put profiter du beau temps qu'il ferait. »

Les exercices ordinaires de piété ne se manquent point, excepté la lecture spirituelle et l'examen particulier avant le dîner. Cependant le chapelet ne se récite par en commun, mais en particulier ou seul ou avec quelqu'autre du petit Séminaire même en se promenant. (…) On ira à confesse tous les quinze jours et on présentera son billet le premier et le quinze de chaque mois. Ils ne s'écarteront jamais hors de la vue de maîtres. Dans l'enclos même, ils ne s'encarteront point sans être au moins trois, encore faut-il que quelqu'un des trois en donne auparavant avis à quelqu'un des maîtres (…) La chasse n'est pas défendue aux écoliers, mais on exigera communément que les chasseurs soient accompagnés d'un des zélateurs. Il faudrait qu'ils fussent toujours en vue les une des autres, c'est-à-dire qu'ordinairement ils devaient être éloignés de la portée du fusil et cependant se voir. (…) Personne n'aura de fusil que son père ne le lui ait permis : cette règle est stricte. (…) Ils ne doivent point aller sans permission ni dans les appartements des ecclésiastique ni dans le dortoir pendant le jour ni dans la chambre du billard, ni dans la maison de gens, encore moins dans le grenier au-dessus du dortoir. Ils ne doivent point se joindre aux ecclésiastiques dans les promenades. L'union entre les écoliers doit être commune et générale. Les amitiés particulières furent toujours défendues : on les soupçonnera par la trop grande fréquentation de deux amis. On se couche à neuf heures et on ne parle pas plus tard que dix; s'il est jusque-là permis de chanter, il ne sera point permis de danser dans le dortoir de peur de gêner les ecclésiastiques qui sont au-dessous. »

Un problème d'université

Plusieurs Canadiens souhaiteraient que les revenus provenant des biens immobiliers des Jésuites soient affectés à l'instruction et à l'établissement d'une institution d'enseignement supérieur, car la colonie ne possède aucune université. Le gouverneur Dorchester forme le 31 mais 1787 une commission d'enquête sur les problèmes scolaires. Les commissaires, sous la direction du juge William Smith, doivent faire rapport sur

> « les moyens de remédier aux défauts d'éducation de la jeunesse dans out l'étendue de la province du Bas-Canada, sur leur coût probable et sur la manière de trouver les fonds nécessaires à cet effet. »

Le 3 novembre de la même année, Dorchester écrit à Charles Inglis, évêque anglican de la Nouvelle-Écosse, pour l'avertir « que le peuple du Canada veut une université dans la province ». L'institution ne serait pas sous la direction de membres du clergé et la théologie ne serait pas non plus matière d'enseignement. Dans sa réponse au gouverneur, le 22 février 1788, Inglis précise sa manière de concevoir la nouvelle université : elle pourrait être dirigée par l'évêque protestant, l'évêque catholique et quelques personnes de distinction; quatre fois par année, on devra visiter l'institution; les étu-

diants pourront être admis dès l'âge de 12 ou 14 ans; la durée du cours de baccalauréat ès arts serait de quatre ans et la maîtrise, de sept. Les manuels consisteraient en livres classiques, de mathématiques, de philosophie morale et naturelle.

À Québec, le projet traîne en longueur jusqu'au 19 juin 1789. Ce jour-là, Charles Inglis visite la capitale de la province de Québec, à titre d'évêque anglican, et il rencontre Dorchester. Les deux personnalités sont d'accord pour que les biens des Jésuites soient consacrés à l'établissement d'une université. Le 13 août, le juge en chef William Smith sollicite l'opinion de l'évêque de Québec. La réponse de Jean-François Hubert est datée du 18 novembre suivant. Le religieux fait remarquer qu'il est « fondé à croire que, sur un calcul de proportion, on trouverait facilement dans chaque paroisse entre 24 et 30 personnes capables de lire et d'écrire. À la vérité, le nombre des femmes instruites excède celui des hommes ».

Les enquêteurs voudraient bien savoir d'où provient le découragement face à l'instruction et les causes du peu d'intérêt de certains Canadiens pour les écoles.

« On pourrait peut-être ajouter, écrit l'évêque, comme une cause de découragement, la préférence qui y est donnée pour les charges et emplois publics, aux anciens sujets et même aux étrangers établis dans cette province sur les Canadiens. Mais outre que ceci n'est point de mon ressort et qu'il ne m'appartient pas de déterminer si de telles plaintes sont légitimes ou non, je dois avec tous mes compatriotes, des remerciements au Très Honorable Lord Dorchester pour les bontés dont il a bien voulu combler notre nation en toute rencontre. »

Venant au cœur du problème, monseigneur Hubert énumère quelques raisons l'incitant à se prononcer contre le projet d'université :
« Il paraît que le temps n'est pas encore venu de fonder une université à Québec; (…) pour mettre la province en état de jouir par la suite des temps d'un aussi précieux avantage que l'est une université, on doit employer tous les moyens possibles de soutenir et d'encourager les études déjà établies dans le Collège de Montréal et dans le Séminaire de Québec. C'est sur quoi je veille avec une grande attention. Généralement parlant, les écoliers, au sortir de ces études, seront toujours en état d'embrasser avec succès tel genre de science que leur présenterait une université, soit jurisprudence, soit médecine, chirurgie, navigation, génie, etc. »

Pour l'évêque, il est plus important de remettre sur pied le Collège des Jésuites de Québec. « Ce même collège ne pourrait-il pas, par la suite des temps, être érigé lui-même en université et se soutenir en partie par les fonds actuellement appartenant aux Jésuites? »

Le Conseil de Québec présente son rapport le 24 décembre 1789. L'historien Lionel Groulx résume ainsi les trois degrés du système d'enseignement proposé : Une école de paroisse ou de village, école gratuite l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des quatre règles de l'arithmétique; une école de comté, également gratuite, pour un enseignement plus développé de l'arithmétique, auquel s'ajouterait l'enseignement des langues, de la grammaire, de la tenue des livres, du mesurage, de la navigation, de l'arpentage, des mathématiques appliquées; un collège ou *Collegiate* institution, sous la direction d'un recteur et de quatre professeurs pour la culture des arts et des sciences (grammaire, logique, rhétorique, mathématiques, éthiques), selon la méthode des universités européennes. » Le financement de l'instruction publique serait assuré par les revenus provenant des biens des Jésuites, d'octrois gouvernementaux et de dons de particuliers.

L'évêque anglican Inglis considère qu'un système neutre d'enseignement où la langue anglaise aurait sa place contribuerait fortement à éclairer les esprits des Canadiens.

« Aucune méthode ne paraît mieux adaptée que celle de les instruire en anglais, d'établir une école anglaise dans chaque paroisse, fixant l'enseignement à un taux modéré et se gardant bien de porter atteinte aux principes religieux des enfants. »

Au début de 1790, le « Rapport du comité (sic) du Conseil, sur l'objet d'augmenter les moyens d'éducation » est publié chez Samuel Neilson, à

Québec. Il comprend 26 pages contenant les questions des commissaires, la lettre de monseigneur Hubert ainsi que les recommandations des commissaires. Le 5 avril, l'évêque coadjuteur de Québec, Charles-François Bailly de Messein, prend publiquement position contre son évêque au sujet de la question de l'université. Il accuse presque les commissaires d'avoir publié une lettre sous la signature de monseigneur Hubert, sans que ce dernier en soit l'auteur. Et la charge commence :
« S'il faut attendre que nous ayons défriché les terres jusqu'au cercle polaire et que, sans maître et que sans professeurs la jeunesse se forme seule pour une université, selon toutes les apparence nous pourrions bien nous trouver quelque beau matin transportés dans la Vallée de Josaphat et certainement à la gauche des Docteurs de l'Église. (…) D'où procède le découragement?

S'il (l'auteur de la lettre) s'était borné à répondre du peu d'émulation, de l'inconstance des enfants, du défaut de fermeté dans les père et mére, passe; mais il se permet une censure aussi hardie qu'injuste. Nos arrière-neveux auront défriché et peupleront la vaste étendu de terre qui se trouve depuis la quarante-septième degré que nous habitons et le cercle polaire. Que le nom de Dorchester sera précieux! Toujours on dira que, sous sa protection, le clergé a été comblé des largesse de son auguste monarque. (…) Inposerait-on silence à un méchant, s'il disait qu'il est extraordinaire qu'un peuble vaincu et conquis ose prescrire des lois et donner des leçons à ses vainqueurs et à ses conquérants! (…) Ayons une université et aussitôt des curé zélés, des seigneurs généreux, des agriculteurs de bon sens, réunis, trouveront les moyens d'établir des écoles préparatoires. Qui croira que, sans cela, des étudiants se rassembleront, pour attendre dans une oisive expectative un établissement qu'on réserve à des siècles futurs? Canadiens, vous continuerez donc d'envoyer au-delà des mers vos enfants pour compléter leur éducation. »

Bailly de Messein manie habilement l'insulte lorsqu'il essaie de faire croire que l'auteur de la lettre ne peut être son évêque en titre. Son long mémoire, publié au mois d'octobre 1790, ne fait que ranimer la querelle car le public peut y lire, entre autres :
« Je m'arrête ici; je ne poursuivrai pas plus loin ces observations, qui sont plus que suffisantes pour démontrer que la lettre n'est point et ne peut être de l'Évêque de Québec; au reste, cette lettre est elle-même une preuve sensible que nous avons besoin de bons logiciens pour rectifier nos idées, de philologues, de grammairiens pour nous donner des expressions, la concision, l'énergie, le style épistolaire. De noirs zoïlles parleront, ils en ont la liberté. Quant au rédacteur, je le crois convaincu de son insuffisance et de sa trop grande suffisance. »

L'affaire n'en reste pas là et monseigneur Hubert réfère le cas Bailly de Messein à Rome où l'on est prêt à prononcer sa déposition si le coadjuteur continue son opposition. Quant au projet d'université, il est à peu près relégué aux oubliettes. Le Séminaire de Montréal offre de fonder le collège Dorchester qui serait un embryon d'université. D'autre part, une pétition signée par 174 personnes, tant de langue française que de langue anglaise, demande, le 31 octobre 1790, l'ouverture d'une université qui « soit libre et ouverte à toutes les dénominations chrétiennes sans égard aux différents principes de religion ». Les biens des Jésuites devraient, selon les pétitionnaires, être affectés au soutien d'une telle institution. Quelques mois auparavant, le notaire Simon Sanguinet avait légué par testament environ 11 000 libre sterling pour la fondation d'une université. Le testament, rédigé le 14 mars 1790, soit deux jours avant la mort du notaire, est contesté devant les tribunaux par les héritiers qui font valoir que Simon Sanguinet n'avait pas la pleine jouissance de ses esprits lorsqu'il décida de léguer la majeure partie de sa fortune pour l'éducation de la jeunesse canadienne. En novembre 1792, le cour décide en faveur des héritiers présomptifs. Mais ce n'est pas ce qui explique l'échec du projet d'université : l'opposition de l'évêque et de ce l'historien Groulx appelle « toute la partie saine du clergé catholique » explique les réticences de Londres à donner suite au projet.

À suivre… Un problème de succession

Les vieilles provinces de France - Orléanais et la Perche

ORLÉANAIS

ADAM (Jacques) — 1752
AMYOT (Jean) — 1673
BARBIER (Jacques) — 1733
BARBIER (Louis) — 1756
BEAUDOIN (Gervais) — 1680
BENOIT (Joseph) — 1693
BESNARD (Pierre) — 1753
BIDAULT (Philippe) — 1722
Lavigne
BON (Pierre) — 1655 *Lacombe*
BONNEAU (Jean) — 1712
BOUCHER (Jean) — 1743
BOURGET (Claude) — 1683
BRUNEAU (Marcel) — 1757
CHARPENTIER (Paschal) — 1749
CHARRON (Charles) — 1713
CHEVIGNY (Médard-Gabriel)— 1720
CORDEAU (Jean) — 1659
DROUET (Claude) — 1687
DUBOIS (Jos-Jacques) — 1707
Saint-Agnan
DUCHESNE (Nicolas) — 1722
DURAND (Michel) — 1669
DURAND (Pierre) — 1673
FONTAINE (Pierre) — 1690
FOREST (Marin) — 1736
FOURNIER (Pierre) — 1693
GAMELIN (Michel) — 1661
GARNIER (Jean) — 1668
GERMAIN (François) — 1716
Saint-Germain
HALLÉ (Jean-Baptiste) — 1657
HÉBERT (Jean) — 1757
HERVÉ (Sébastien) — 1675 *Harvey*
HUET (Denis) — 1689
HUET (Marin) — 1730
JAHAN (Jacques) — 1658
Laviolette
LACOMBE (?) — 1672
LAGUEUX (Michel) — 1710
LECOMPTE (Jean) — 1668
LEDOUX (Louis) — 1679
LEJEUNE (Charles) — 1745
LEMELIN (Jean) — 1658
LEMOYNE (François) — 1693
Jasmin
LESCARBEAU (Jean) — 1683
MAGNAN (François) — 1669
MARINIER (François) — 1741
MARTIN (Pierre) — 1741
MASSON (Pierre) — 1751
MASSUE (Nicolas) — 1743
MICHAUD (Florent) — 1725
MIGNEAU (Joseph) — 1670
MILLET (Nicolas) — 1657
NEVEU (Philippe) — 1659
PELLETIER (Nicolas) — 1636
PETIT (Salomon) — 1761
PÉZARD (Étienne) — 1661
Latouche
POTIER (Jean-Baptiste) — 1688
PRÉVOST (Antoine) — ?
RIVERIN (Michel) — 1751
RODIER (Jacques) — 1748
ROUSSEAU (Louis) — 1711
SIMON (Antoine) — 1748
THIVIERGE (Hyppolite) — 1663
TOUTANT (Nicolas) — 1686
VALLÉE (Barthélémi-Étienne)— 1733
VALOIS (François) — 1762
VÉRONNEAU (Jean) — 1708
VIAU (Jean) — 1660 *Sylvain*

PERCHE

AUBIN (Michel) — 1670
Champagne Delisle Lafrance
Lambert Lecamus Mignau
Paradis Saint-Onge
Saint-Aubin
AYOTTE (Thomas) — 1638
BEAUVAIS (Jacques) — 1653
BOUCHER (Gaspard) — 1634-35
Niverville Laperrière
BOUCHER (Marin) — 1634-35
BOUGIE (François) — 1665
BOULAY (Robert) — 1657
CHATEL (Michel) — 1685
CLOUTIER (Zacharie) — 1634
CÔTÉ (Jean) — 1635 *Martin*
CRÊTE (Jean) — 1654
DODIER (Sébastien) — ?
DROUIN (Robert) — 1635
DUBOIS (Pierre) — 1658
FORTIN (Julien) — 1650
FOUCHER (François) — 1722
GADBOIS (Gadouas) (Pierre) — 1636
GAGNÉ (Louis) — 1643
GAGNÉ (Pierre) — 1653
Bellavance
GAGNON (Jean) — 1640
GAGNON (Mathurin) — 1640
GAGNON (Pierre) — 1640
GAGNON (Robert) — 1656 *Guyon*
GARNIER (François) — 1663
GAUDET (Nicolas) — ?
GAUDRY (Jacques) — 1653
GAUDRY (Nicolas) — 1653
GAULIN (François) — 1656
GAULIN (Pierre) — 1664
GIGUÈRE (Robert) — 1651
Jérémie
GIROUX (Toussaint) — 1650
GOGUET (Mathurin) — 1669
Gohier Goyer
GOULET (Jacques) — 1646
GUILBAUT (Charles) — 1647
GUIMONT (Louis) — 1653
GUYON (Jean) — 1634 *Dion*
Saint-Michel
HOUDE (Louis) — 1647 *Houle*
JUCHEREAU (Jean) — 1634
Duchesnay
LAMBERT (Aubin) — 1670
Aubin Champagne
LANDRY (Guillaume) — 1659
LEDUC (Jean) — 1652
Saint-Omer
LEHOUX (Jean-Jacques) — 16
LENORMAND (Gervais) — 1649
Normand
LENORMAND (Jean) — 1649
Normand
LEREAU (Simon) — 1652
L'Heureux
LESSARD (Antoine) — 1666
LETARTE (René) — 1652
L'HEUREUX (?) — 1650
LOIGNON (Pierre) — 1652
LOISEAU (Lozeau) (Jacques) — 1661
MAHEU (Jacques) — 1639
MAHEU (Pierre) — 1659
MAHEU (René) — ap. 1648
MAHEU (Zacharie) — 1628
MALENFANT (Jean) — ?
MAUGER (?) — av. 1640
MERCIER (Julien) — 1647
PARADIS (Pierre) — 1653
PELLETIER (Antoine) — 1641
PELLETIER (Guillaume) — 1641
PINGUET (Louis-Henri) — 1634
Demontigny
POISSON (Jean) — 1646
POULIOT (Charles) — 1650
PRÉVOST (François) — 1662
Provost
RIVARD (Nicolas) — 1649 *Lavigne*
Lacoursière Lanouette Préville
RIVARD (Robert) — 1663 *Loranger*
Bellefeuille Maisonville
ROUILLARD (Antoine) — 1649
Larivière
ROULEAU (Charles) — 1662
ROULEAU (Gabriel) — 1652
ROUSSIN (Jean-Isaac) — 1650
Sévestre
ROYER (Jean) — 1663
TAVERNIER (Éloi) — 1624
TREMBLAY (Pierre) — 1647
Dutremblay
TROTTIER (Gilles) — 1646
Belcourt Desaulniers
TRUDEL (Jean) — 1651
TURGEON (Charles) — 1662

Ma seule rencontre avec
ALBERT "BATTLESHIP" LEDUC

Par : L-Hubert Leduc #684, Gatineau

COUPE STANLEY 1930

Devenu octogénaire le 12 juin dernier, je me dois de signaler aux lecteurs du Journal des Leduc qu'il m'a été donné qu'une seule fois de rencontrer ALBERT « BATTLESHIP » LEDUC. Ce fut le 15 décembre 1958 au salon funéraire de J.A. Laurin à Salaberry-de-Valleyfield où était exposé mon père, feu le notaire J-MÉDARD LEDUC, décédé la veille.

À mon arrivée au Salon, le matin du 15 décembre, mon oncle PHILIPPE LEDUC, o.p. était assis au parloir avec Albert Leduc. Malgré le deuil qui frappait la famille, mon oncle et Albert étaient de très bonne humeur. Ils se remémoraient le bon vieux temps où tous les deux jouaient dans le « grand club » de hockey du Collège de Valleyfield, tous les deux à la défense.

J-Médard Leduc, notaire

Se tournant vers moi, Albert Leduc s'excuse d'appeler mon oncle par son petit nom, Philippe, et non pas par son nom de Dominicain « Mannès ». Pour nous, c'était toujours « oncle Philippe ». Albert Leduc était tout excusé, puis il me montra une photo de l'équipe de baseball dans laquelle mon père était le « bat boy ». Mon père était de trois ans plus jeune que son frère et Albert Leduc.

Philippe « Mannès » Leduc, o.p.

Après quatre ans au Collège de Valleyfield, à mi-chemin de son cours classique, Albert Leduc s'en alla jouer au hockey dans la ligue des Banques de Montréal, tandis que mon oncle entra au noviciat des Dominicains à Saint-Hyacinthe à la fin de son cours classique. Plutôt que de faire ses études de théologie à Ottawa, mon oncle alla au Grand séminaire de Toronto, l'année où Albert Leduc joignit le club du Canadien de Montréal. Ce fut pour les deux une année de retrouvailles.

Pendant quatre ans, Albert Leduc donna à mon oncle Philippe tous les billets du Maple Leaf Garden qui étaient attribués aux joueurs du Canadien de Montréal. Mon oncle et son ami Albert savaient comment se faire des amis, sans avoir lu *Dale Carnegie.*

CARRIÈRE

Selon Wikipédia, J-Albert Leduc, surnommé *Battleship* Leduc, né le 22 novembre 1902 à Valleyfield et mort le 31 juillet 1990 à Montréal, est un joueur de hockey qui occupait la position de défenseur. Il a joué dans la Ligue nationale de hockey (LNH) de 1925 à 1935. Au cours de cette période, il a évolué pour les Rangers de New York, les Sénateurs d'Ottawa et les Canadiens de Montréal. Il a participé aux deux victoires de la Coupe Stanley que les Canadiens de Montréal ont remporté en 1930 et 1931.

L'ARÉNA DE VALLEYFIELD

Après sa carrière de hockeyeur, Albert Leduc démontra qu'il était également doué pour le domaine des affaires et ce, malgré la grande crise économique des années '30. Entre-autre, il eut une entreprise de fabrication de bâtons de hockey, une fabrique de portes et fenêtres et devint distributeur des produits Molson pour sa région. Il s'intéressa également aux sport professionnels et semi-professionnels à Valleyfield. Au milieu des années '50, une rumeur se répandit au sujet de la vente éventuelle de l'aréna de Valleyfield à une entreprise de transport qui voulait en faire un entrepôt. C'est Albert Leduc, qui, avec l'aide de mon père, qui réussit à convaincre Mgr Langlois d'acheter l'aréna en faveur du Séminaire de Valleyfield. Même s'il n'y avait pas terminé ses études, Albert Leduc était fier de son Alma Mater. ■

Chemin de fer sur glace

Source* : *HIS CAN 128 – 366 Anniversaires canadiens, 1930
Auteur* : *Élie Salvail (1875 – 1929)
Contribution : Léo-Paul Leduc #095, Ottawa

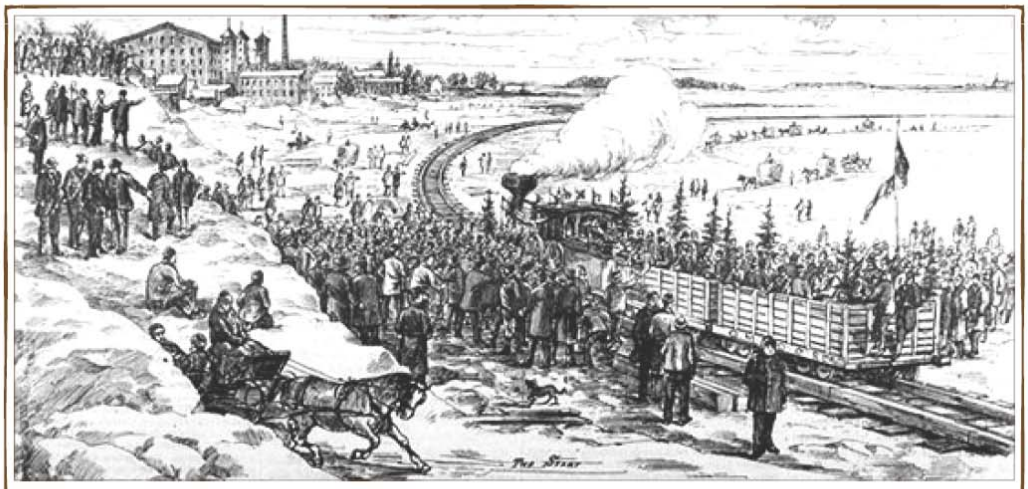

Inauguration du lien ferroviaire entre Hochelaga et Longueuil

Quoi ! Un train de chemin de fer sur la glace du Saint-Laurent ? Mais oui !

Entre Montréal et Longueuil, le fleuve a environ deux milles de largeur. L'hiver, généralement au commencement de janvier, une épaisse couche de glace se forme : on trace un chemin, et, en toute sécurité, piétons et véhicules de toutes sortes peuvent traverser.

En 1880 et en 1881, monsieur Sénécal avait établi entre Montréal et Longueuil une voie ferrée sur la glace pour le transport des voyageurs et des marchandises. Généralement il y avait deux voitures traînées par une locomotive.

Le 5 janvier 1881, quoique la température se fut un peu adoucie pendant plusieurs jours, on risqua la traversée. Une première fois, la locomotive avait remorqué huit wagons chargés de marchandises; dans un deuxième voyage, on s'était hasardé à en faire tirer dix-sept. Comme la locomotive retournait à Longueuil, le mécanicien s'aperçut tout à coup que la glace cédait et que la locomotive commençait à s'enfoncer; « ***SAUVE-QUI-PEUT !*** », s'écria-t-il, en sautant sur la glace ; le conducteur fut assez heureux pour s'échapper à temps. Il n'y eut pas de perte de vie.

On rétablit immédiatement les communications entre les deux rives en faisant dévier le tracé de la voie de cent cinquante pieds, et le trafic continua.

La locomotive fut retirée du fond du fleuve, profond de trente pieds à cet endroit ; mais à partir de cette date, on cessa d'établir la voie ferrée sur le fleuve. On voit encore à Longueuil, près du quai, l'endroit où aboutissait, sur la rive, cette voie ferrée originale. ■

*Ce texte est extrait du volume « **366 Anniversaires canadiens** ». Les faits n'ont pas tous la même importance, ni le même intérêt. Pourtant, dans ce qui n'est qu'un calendrier quotidien, il y a un lien, le pays même où ces faits se sont produits.*

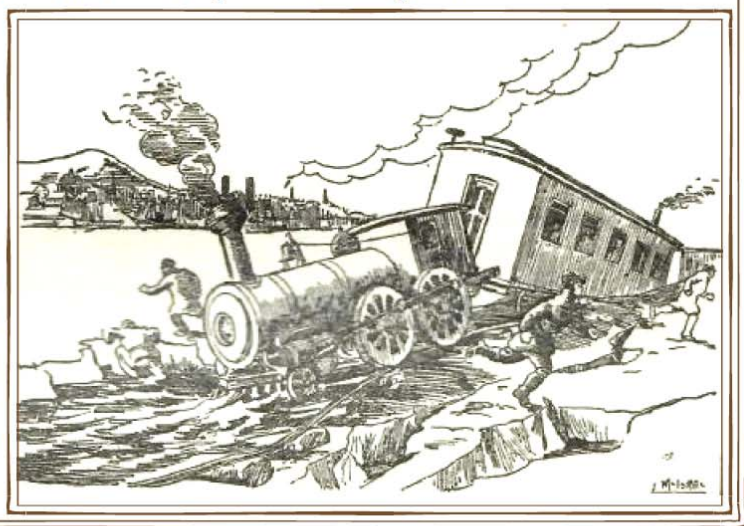

RÉMINISCENCES D'ENFANCE

Traditions du Jour de l'An, tel que vécu par nos ancêtres

Texte écrit par le Grand-père JEAN-PIERRE LEDUC #213, notre ancien président, pour ses deux petites-filles : Ioli Symianakis & Eve Laurendeau, nées en 2010 et 2011.

Je n'ai conservé aucun souvenir des années '40. Par contre la décennie suivante me revient très régulièrement en mémoire et en particulier les jours de l'an. Ainsi, le premier janvier au matin mon frère ainé demandait à notre père de bénir la famille. La mère et les enfants s'agenouillaient puis **Réal** disait que le bon dieu vous bénisse (mes p'tis criss). Suite à quoi, chacun déballait son cadeau, un par enfant. Une toupie, c'est mon seul souvenir. J'ai imaginé que je voyagerais à travers les 200 pays de la planète. Puis on quittait le 54 de la rue Ellice à Salaberry-de-Valleyfield pour aller diner chez grand-père Omer Vachon à St-Stanislas-de-Kostka. Son épouse Georgianna (Zeta) Boyer avait accouché de 5 filles et 5 garçons puis s'était éteinte quand ma mère (la septième de la famille) avait 11 ans. Pour diner, c'était de la dinde, du ragout de pattes et des tourtières. Il n'y avait pas de boisson, pas de rigodon, pas de jeux de cartes, pas de chansons à répondre. Les Vachon étaient de bons paysans introvertis. Le grand-père Omer ne riait presque jamais. Son sous-sol était riche en pommes de terre communément appelées « patak ». Cent poches de 100 livres qu'il vendait à fort prix (une cenne la livre) au mois de mars quand les autres habitants avaient épuisé leur réserve hivernale. Grand-père Vachon avait 10 vaches et grand-père Leduc en avait 4 et demi (veau).

Vers 5 P.M., nous parcourions 5 kilomètres en auto pour rencontrer la grand-mère **Lauria Viau** (institutrice) et son mari, **Adélard Leduc** cultivateur. Contrairement à Omer, Adélard riait tout le temps, il était très empathique et sympathique. Lauria appelait son époux « Dollar ». Dollar par ci, Dollar par là. J'en avais conclu que mon pépère était très riche. Mes grands-parents Leduc sont tous deux nés en 1890 et se sont mariés tardivement à l'âge de 27 ans soit en 1917. Ils ont eu 9 enfants dont 4 filles. En 1918, naquit **Lucile** (ma marraine qui fut institutrice) puis en 1920 naquit **Réal** (mon géniteur). La plupart des membres de la famille étaient des sanguins. Pour souper, c'était exactement comme pour le diner i.e. de la tourtière, du ragout et de la dinde. Après le souper, les enfants déclamaient un à un, un poème ou une fable puis passait le chapeau. Les oncles nous versaient 5 ou 10 cents dans le chapeau qui appartenait à Paul Laniel. Tante Huguette et mon père poussaient une chanson à répondre. Tante Lucille déposait un 78 tours sur le *pick-up* et on dansait un rigodon, un set carré ou une gigue à deux. J'aimais beaucoup danser surtout avec mes belles cousines. Adélard *callait* un *set* moitié en anglais, moitié en français *round many left round many for and sweet corner and swing partner*. Quand j'étais avec tante Raymonde, elle avait le tour de *swinguer la bacaisse dans le fond de la boite à bois. Et domino les femmes ont chaud.* J'ai remarqué que les frères de mon père embrassaient ma mère sur la bouche.

- 1943 - ASSIS: *Adélard Leduc (1890-1984), Raymonde, Lauria Viau (1894-1964).*
DEBOUT: *Richard, Janine, Réal, Denis, Ivan , Lucille & Viateur.*

En jouant aux cartes, les hommes se passaient le crachoir. En ce temps-là, il n'y avait aucun virus pour nous emmerder la vie. Les 5 frères avaient chacun droit à 12 grosses bières soit 12 Dow pour **Réal**, 12 Molson pour **Yvan**, 12 O'Keefe pour **Denis**, 12 Kings' Beer pour **Richard** et 12 Labatt pour **Viateur**. Vers deux heures du matin, comme dans un vaudeville, la chicane de famille pognait. L'un de mes frères qui avait 5 ans s'amusa à vider les verres de caribou. Il mit trois jours à dessouler. Les hommes n'avaient pas le temps de dessouler puisque le lendemain du jour de l'an il y avait une tournée générale d'une maison à l'autre. Rebelotte. Quand venait le temps de libérer la vessie, il y avait la fameuse bécosse (*back-house*). Quand il fait moins 20 degrés Fahrenheit, on fait vite.

70 cousines et cousins germains. Qui dit mieux !

GRACIAS A LA VIDA !

BONNE ANNÉE !

BYE BYE 2021

Par Fernand Bastien

Ça y est! On arrive enfin en 2022… L'année de tous les espoirs et surtout celui de surpasser une fois pour toutes cette épreuve sanitaire mondiale.

Difficile de ne pas diverger encore vers cette pandémie. La période des Fêtes de l'an passé a été plutôt « mollo ». Le marathon des traditionnelles visites chez nos proches n'était pas d'actualité. Zoom a été une façon pour nous de s'offrir un moment de plaisir entre confinés, de nous rapprocher virtuellement de notre famille et de nos amis.

Que le 31 décembre 2021 ouvre la porte d'une nouvelle année remplie de bonheur et de santé à tous les membres de *l'Association des familles Plante Inc.* et au lectorat des *Nouvelles de Chez Nous.*

Bienvenue aux flocons, aux sapins de Noël et à *Frank Sinatra*! Je ne sais pas pour vous, mais le temps des Fêtes nous rend particulièrement fébrile. Les décorations de Noël ont un effet particulier sur notre humeur et on retombe en enfance dès qu'on entend les chansons qui passent à la radio.

Au risque d'être redondant, je vous souhaite *paix, bonheur et santé* selon la tradition et profitez de la sérénité que nous apporte la saison hivernale, habillée de son grand manteau blanc. Et, pourquoi ne pas fabriquer un bonhomme de neige avec un masque de couleur *carotte*?

Joyeuses Fêtes à toutes et à tous! On se retrouve en 2022.

Fernand Bastien, président
Association des familles Plante Inc.
fernandbastien@sympatico.ca

Les membres du conseil d'administration de l'Association des Chouinard d'Amérique du Nord désirent souhaiter un Joyeux Noël à tous et toutes.

Que l'Année 2022 soit meilleure que la précédente et apporte Santé, Bonheur et beaucoup de petites joies quotidiennes.

L'Association des Fournier d'Amérique vous souhaite,

Un heureux temps des fêtes et nos meilleurs vœux de santé, réussite, bonheur, paix et joie en des jours meilleurs.

Malgré cette année 2021 où bien peu de choses se sont déroulées comme prévu, une nouvelle s'ouvrira sur une année remplie de défis.

Souhaitons que 2022 permette de tenir nos activités et d'avoir le plaisir de nous revoir en personne !

Hélène Fournier, présidente, et les membres du conseil d'administration de l'Association des Fournier d'Amérique

SALON fadoq *distinction*

Région Outaouais 50+

Joignez-vous au **Salon FADOQ Distinction 50 +** qui répond à un réel besoin d'information et de services pour les personnes de 50 ans et plus dans la grande région de Gatineau, une population dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Au **Palais des congrès de Gatineau les 14 et 15 mai 2022**, avec plus de 140 kiosques et un accès gratuit, le Salon FADOQ Distinction 50+ est l'événement par excellence pour trouver des solutions et des réponses afin de bien vivre après 50 ans.

De plus, deux salles sont réservées pour un programme continu de conférences afin de compléter l'éventail de possibilités.

Vous trouverez tous les détails des prix et des conditions dans chacun des formulaires ci-joints.

Profitez de l'enthousiasme pour la première édition !

RÉSERVEZ VOTRE KIOSQUE MAINTENANT !

DATES : 14 ET 15 mai 2022